

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 11 Décembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme AUBRY Sylvie (pouvoir à Mme SCHLADT Rita), M. BROUTIN Ludovic (pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie), Mme ORDRONNEAU Séverine (pouvoir à Mme COOREVITS Catherine) et M. PONTAC Serge (pouvoir à M. Philippe CAILLON).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DENIEL Brigitte et PELÉ LEGOUX Laurence.

OBJET :	<i>Avance sur trésorerie à diverses associations employant du personnel.</i>
----------------	--

N° 2015 / 12 / 01

Après avoir évoqué les contraintes de trésorerie de certaines associations qui emploient du personnel, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une avance forfaitaire de la subvention annuelle à ces 2 structures.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens passée entre la Ville de Blain et le C.E.V. le 14 Mars 2015,

VU la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer pour 2016 les avances sur subventions suivantes, à savoir :

- 7 000 € pour « Les Amis de Blain »,
- 5 000 € pour le C.E.V.

Le versement interviendra courant Janvier 2016.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 18 Décembre 2015,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20151217-CM-2015-12-01- DE Date de télétransmission : 22/12/2015 Date de réception préfecture : 22/12/2015
--

